



Depuis 2015 et à la demande du Maire de Foix en Ariège (ville préfecture) des procédures juridiques s'enchainent pour l'expulsion de la CGT de ses locaux syndicaux place Parmentier qu'elle occupe depuis plus de 40 ans.

En date du 5 décembre 2018, la décision d'expulsion est prononcée Et ordonne l'exécution provisoire de la décision.

Si La CGT a engagé deux procédures en appel, Madame la Préfète de l'Ariège nous a confirmé son intention d'accorder (**avant le 14 mars prochain**) l'intervention de la force publique pour nous expulser.

Parce que depuis **123 ans d'existence la CGT** n'a jamais été expulsé de ses locaux interprofessionnels dans de telles conditions, à compter d'aujourd'hui **ce combat syndical est mis entre les mains de toute la CGT**, de l'Ariège, de nos 13 Unions

départementales Occitanie, de son Comité Régional et de la Confédération Générale du Travail CGT. Nous invitons tous les ariègeois salariés et citoyens conscients de notre rôle historique auprès des salariés à se mobiliser avec nous jusqu'à la victoire:

- **Exigeons :**

1. la prise en compte immédiate de l'urgence sociale en Ariège.
 2. l'accueil public des organisations syndicales qui œuvrent au quotidien par des conseils syndicaux et juridiques envers les populations les plus vulnérables doit être reconnu, maintenu, voire développé.
- L'Union locale CGT doit être relogée immédiatement dans des conditions au moins équivalentes à l'existant.
 - L'UL de Foix ne doit pas être expulsée avant la fin de la procédure en appel engagé par la CGT.
 - L'exécution provisoire devra être levée.

Toutes et tous concernés !

Le jeudi 14 mars Foix sera rouge de monde !

(Possibilités de restauration sur place)